

RAPPORT ANNUEL



Leader européen de la création & de la distribution de produits destinés au Bien-Être des Seniors



2011 - 2012

Sommaire

Message du Président	4
Chiffres clés	6
Relations actionnaires	8
Rapport financier	10



« Face à ce monde qui évolue, Damartex est le mieux placé pour répondre aux attentes des Seniors. Sa feuille de route est claire. »



Sur le marché de la consommation textile, l'année 2011/2012 a été particulièrement rude et tous les pays européens ont souffert. Face à la crise, la capacité des entreprises à réagir rapidement sur le plan commercial est un élément essentiel de succès.

Dans ce contexte, le groupe Damartex a fait preuve de la résilience nécessaire en adaptant le pilotage de son activité :

- Le premier semestre (Automne-Hiver 2011) fut très difficile et les indicateurs de profitabilité se sont fortement dégradés, affectés par la brutalité du ralentissement à la rentrée 2011 et une réelle difficulté à adapter les frais.
- La réaction au second semestre (Printemps-Eté 2012) fut satisfaisante et Damartex a pu relever le défi de la réactivité tant sur le plan produit (gestion plus fine des engagements stocks) que sur le plan commercial (optimisation des investissements marketing et accélération des ventes on-line).
Grâce à un contrôle efficace de ses frais, Damartex a généré au second semestre son meilleur niveau de rentabilité depuis plus de 5 ans.

Le monde change et le marché des Seniors n'échappe pas à la règle. Tiré par les éléments démographiques, ce marché reste en croissance tout en se transformant progressivement : les nouveaux retraités ne ressemblent que très peu à leurs parents au même âge. Pourquoi ?

- D'une part, le dynamisme et le sentiment que « la vie commence à 60 ans » les animent. Ils sont de plus en plus ouverts, à la recherche de nouvelles expériences et utilisent les technologies innovantes (le plus fort taux de croissance en e-commerce est constaté chez les 60 ans et plus).
- Mais d'autre part, ils sont également de plus en plus exigeants et choisissent des marques qui leur apportent une réelle valeur ajoutée.

Message du Président

Face à ce monde qui évolue, Damartex est le mieux placé pour répondre aux attentes des Seniors. Sa feuille de route est claire et ses priorités se concentrent autour de trois axes :

La croissance tirée par un portefeuille de marques fortes, capitalisant sur une distribution multi-canal.



Le groupe Damartex est composé de 8 marques : chacune d'elles est positionnée pour répondre à un besoin spécifique d'un segment du marché des Seniors (y compris pour les plus jeunes avec DamartSport et Happy D. by Damart).

Sur le plan de la distribution, l'équilibre entre les canaux de ventes (Magasins, Internet, Vente par correspondance) et le savoir-faire spécifique dans la gestion de l'interaction entre ces canaux constituent une réelle expertise.

La croissance continue de l'activité e-commerce (+70% en 3 ans) et la performance des réseaux magasins (France et Belgique) sont de bons exemples de succès en 2011/2012.

L'excellence opérationnelle, axe majeur de satisfaction clientèle.

Face à un environnement de plus en plus instable, livrer « vite et bien » constitue un avantage concurrentiel significatif, et la volonté du Groupe est d'être à la pointe dans toutes les composantes de son « business model » (Supply Chain, opérations magasins, gestion de la relation client, systèmes d'informations, etc...). En 2011/2012, Damartex a investi significativement sur l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement (processus, outils et compétences).

Une culture d'entreprise partagée et fédératrice.

Même si chaque marque est autonome et au plus près du client, toutes les entités du Groupe partagent un socle commun de valeurs : l'esprit entrepreneurial, le bon sens au quotidien et un réel travail en équipe ont été à la base de la création de Damart il y a près de 60 ans – elles restent aujourd'hui toujours d'actualité pour l'ensemble des collaborateurs.



Tout autant que la stratégie, ce sont les Hommes qui font les grandes entreprises. Nous avons la chance d'avoir des équipes extraordinaires, innovantes et solidaires dans les temps plus difficiles. Je leur suis personnellement reconnaissant pour leur engagement.

Patrick SEGHIN
Président du Directoire

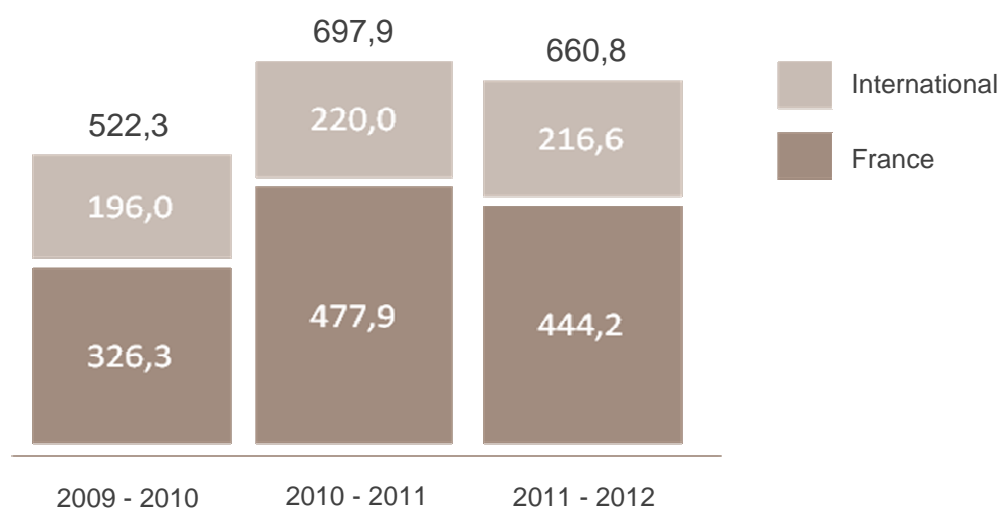
Chiffre d'affaires annuel

Le chiffre d'affaires du groupe Damartex s'est légèrement réduit sur l'exercice. La crise économique, marquée par une baisse de la consommation textile, et les mauvaises conditions climatiques sont les principaux éléments d'explication.

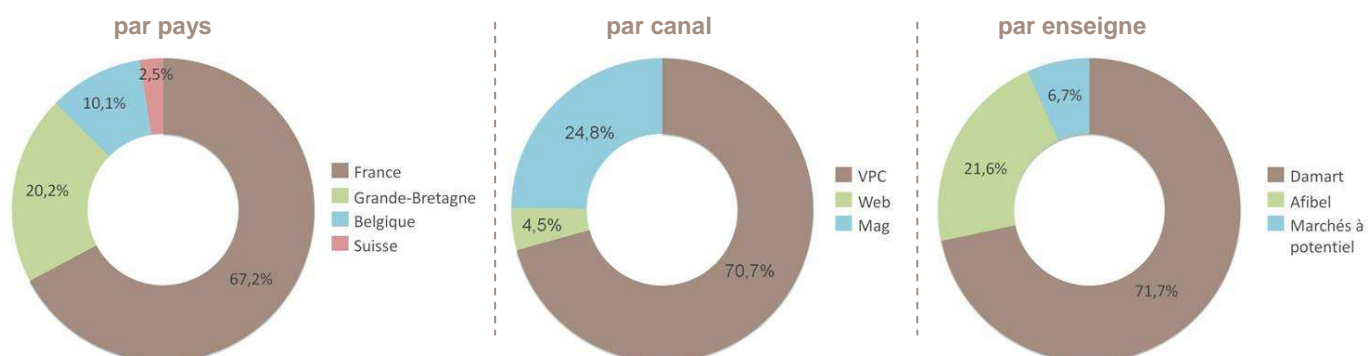
L'activité de la plupart des enseignes s'inscrit en baisse. Des évolutions positives ont néanmoins été constatées sur :

- Le e-commerce
- Les marchés belge et suisse
- Les marchés à potentiel (Delaby, Sedagyl et Jours Heureux)

Chiffre d'affaires annuel
(en millions d'euros)

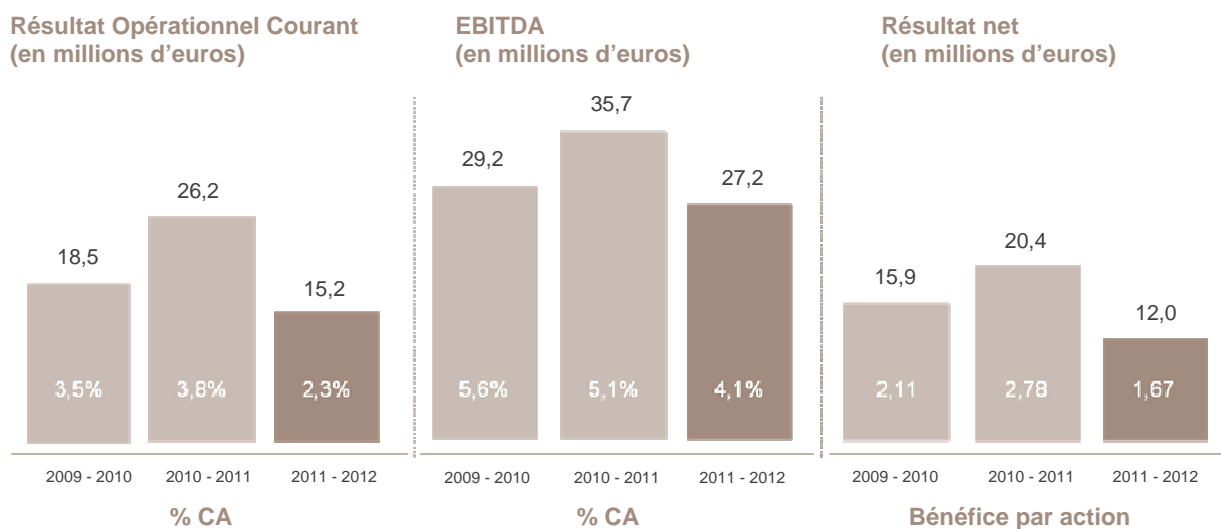


Décomposition du chiffre d'affaires annuel au 30 juin 2012



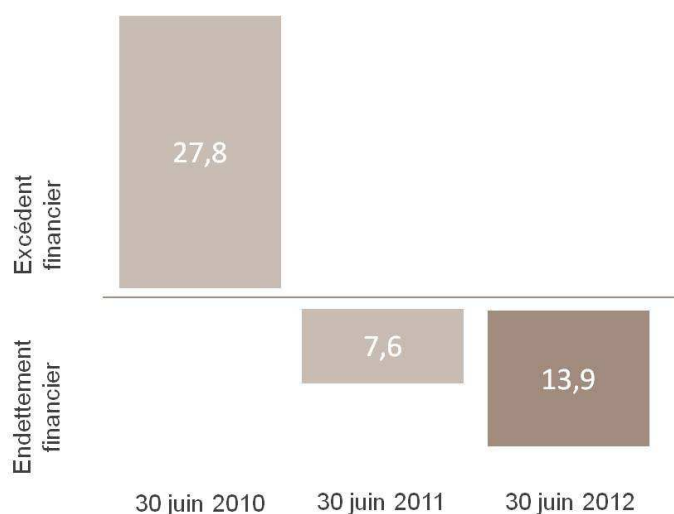
Résultats

La baisse d'activité a impacté défavorablement la performance du Groupe. Cependant, l'attention spécifique portée au contrôle des coûts et à l'efficacité des processus a permis une nette amélioration de la tendance au second semestre.



Structure financière

Niveau d'endettement net (en millions d'euros)



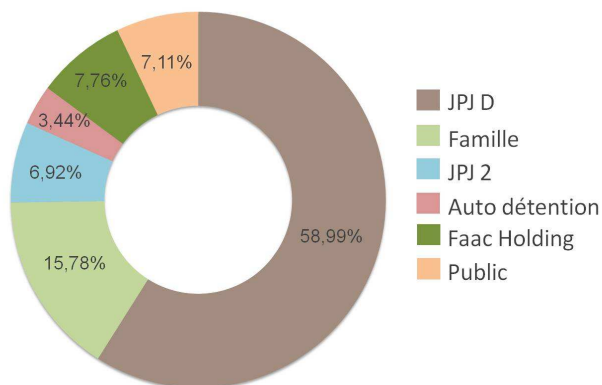
Le groupe Damartex, en plus d'un actionnariat stable et familial, bénéficie d'une structure financière saine. Dans un contexte difficile, l'endettement financier net représentait 8,8% des capitaux propres au 30 juin 2012, ce qui permettra au Groupe de poursuivre son développement. Le Groupe bénéficie de lignes de crédit confirmées à hauteur de 80 M€ à échéance 2016.

Répartition du capital

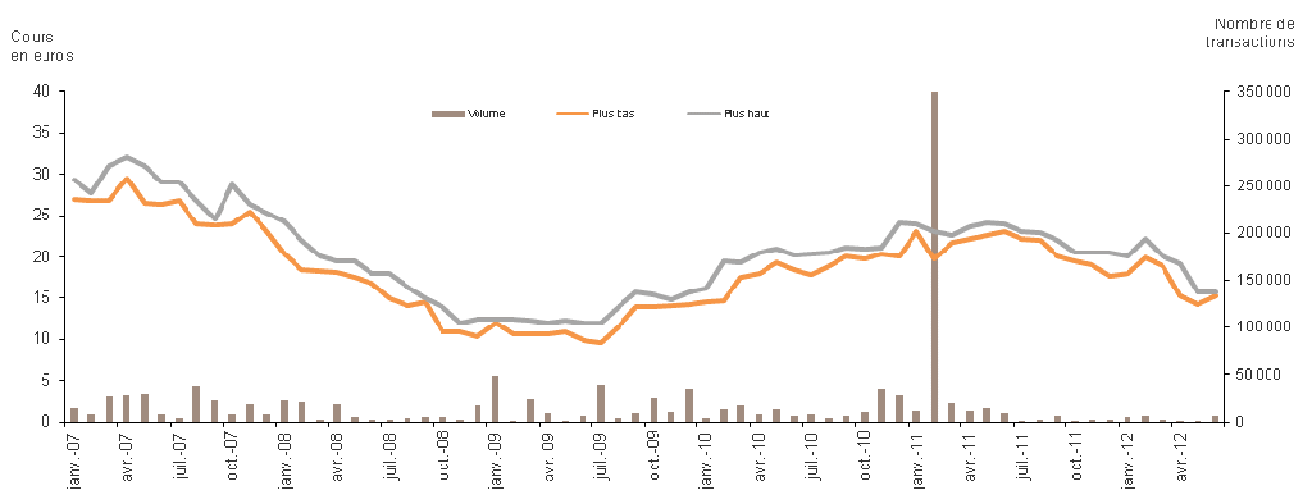
Le capital au 30 juin 2012 s'élève à 103 096 000 euros, divisé en 7 364 000 actions de 14 euros de nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées la société détient 253 497 actions Damartex au 30 juin 2012.



Cours de l'action



Cours le plus haut
Cours le plus bas
Volume moyen mensuel de transactions
Capitalisation boursière (en milliers d'euros)
sur la base du cours de clôture au 30 juin 2012
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice

	EXERCICE 2011/2012	EXERCICE 2010/2011
Cours le plus haut	23,09 €	25 €
Cours le plus bas	14,26 €	17,27 €
Volume moyen mensuel de transactions	3 250	54 600
Capitalisation boursière (en milliers d'euros) sur la base du cours de clôture au 30 juin 2012	113 406	170 034
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	7 364 000	7 364 000

Cotation

Damartex est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur NYSE Alternext Paris.
Code ISIN FR0000185423 (ALDAR).

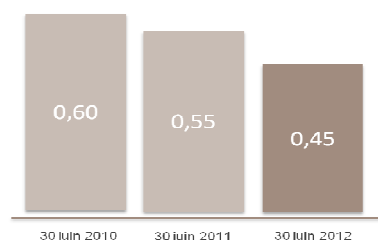
Contrat de liquidité

SDB Gilbert Dupont (Paris)

Dividende

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 novembre 2012 la distribution d'un dividende de 0,45 € par action.

Ce dividende serait mis en paiement le 13 décembre 2012.



Relations actionnaires

Organisation au 30 juin 2012

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Paul Georges Despature

Vice-Président

Jean-Bernard Guillebert *

Membres

Eric Blanchard *

Jean Despature

Jean Guillaume Despature

Victor Despature

Wilfrid Le Naour *

Xavier Leurent

Anthony Stahl

Martine Charbonnier *

COMITE D'AUDIT

Président

Jean-Bernard Guillebert *

Membres

Eric Blanchard *

Victor Despature

Martine Charbonnier *

COMITE DE REMUNERATIONS

Président

Jean-Bernard Guillebert *

Membre

Victor Despature

* Personnalités indépendantes
selon les critères du Code de
gouvernement d'entreprise
MiddleNext

DIRECTOIRE

Président

Patrick Seghin

Membres

Alain Défossez

Bruno Defache

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young et Autres
Ledouble S.A.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Bruno Defache

Directeur Financier

Tél : 00 33 (0)3 20 11 45 30

e.mail : bdefache@damart.com

www.damartex.com

Sommaire

Panorama des comptes consolidés	11
Rapport du Directoire	13
Documents financiers consolidés	25
Résultats financiers de Damartex au cours des 5 derniers exercices.....	60
Comptes sociaux	62
Documents juridiques.....	66
Rapports des commissaires aux comptes.....	67
Rapport du Conseil de Surveillance	71
Projet de résolutions.....	72



Panorama des comptes consolidés



Panorama des comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	660,8	697,9
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	15,2	26,2
RESULTAT NET	12,0	20,4
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	11,9	20,4
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	25,2	26,4
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	9,2	15,7
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	11,2	10,0
SITUATION NETTE	157,0	144,6
ENDETTEMENT NET	13,9	7,6
ACTIFS NON COURANTS	134,3	134,7
EFFECTIF MOYEN	3 230	3 519

Rapport du Directoire
A l'Assemblée générale mixte
du 13 novembre 2012



Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2012.

FAITS MARQUANTS

Transfert de cotation sur Alternext

Le 25 août 2011, les titres Damartex ont été transférés du compartiment B de NYSE Euronext vers NYSE Alternext.

Dans un souci de transparence, la société a décidé de continuer à publier ses comptes semestriels, les informations financières trimestrielles et annuelles dans les mêmes délais qu'auparavant.

Concernant les comptes consolidés, dans un objectif de continuité des informations communiquées auprès de ses investisseurs, la société a choisi de maintenir l'application des normes IFRS bien qu'elle soit dispensée de cette obligation.

La société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours.

PRESENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à 11,9 M€ contre 5,5 M€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir un bénéfice de 12,7 M€ contre 4,8 M€ l'exercice précédent.

Données consolidées

Activité

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 660,8 M€ sur l'exercice écoulé (-5,3%, dont -6,5% au premier semestre et -3,9% au second semestre).

La crise économique et les mauvaises conditions climatiques sont les raisons essentielles de ce recul, sachant qu'elles ont été très préjudiciables au secteur du textile et perceptibles dans les principaux pays d'implantation du Groupe (consommation déprimée, temps exceptionnellement clément à l'automne et maussade au printemps).

Les catalogues ont été les plus affectés par cette conjoncture défavorable (-6,6% à données comparables sur l'ensemble de l'année). Les cycles d'achat des produits et les délais de réalisation des catalogues ont en effet limité la capacité de réaction durant la saison Automne-Hiver. Les mesures prises pour la saison Printemps-Eté ont en

revanche permis une gestion plus fine de l'équilibre Chiffre d'affaires-Rentabilité.

Les magasins ont quant à eux souffert sur les premiers mois, puis rebondi et ainsi réussi à compenser en partie la baisse enregistrée initialement (-4,2% à données comparables sur l'ensemble de l'année).

Les sites web se sont également redressés au second semestre et inscrits ainsi en nette progression sur l'ensemble de l'exercice (+14,2% à données comparables).

Résultats

Le résultat opérationnel courant a atteint 15,2 M€ sur l'année (-42,2%, dont -54,7% au premier semestre et +47,0% au second semestre).

Le manque de chiffre d'affaires et les pertes sur stocks sont les principales causes de ce recul. Leur impact s'est avéré particulièrement négatif sur les six premiers mois, semestre très contributeur sur les résultats de l'exercice. La tendance s'est nettement améliorée au second semestre grâce aux actions énergiques engagées à tous les niveaux.

Une attention spécifique a été portée au contrôle des coûts et à l'efficacité des processus, avec la double priorité de contenir les charges commerciales et de préserver les marges (adéquation et recentrage de l'offre de produits, resserrement des budgets publi-promotionnels, recadrage de la politique d'achat, ...).

Les frais de distribution et de structure se sont dans l'ensemble bien tenus, conséquence des mesures prises sur la période (adaptation des organisations, renégociation des contrats de prestations et de fournitures, ...).

Le bénéfice net est ressorti pour sa part à 12,0 M€ (-41,5%). Il tient compte de soldes d'éléments non courants et d'éléments financiers faiblement négatifs, et d'une charge fiscale en forte diminution du fait de l'évolution des résultats et de l'activation des crédits d'impôts existants (utilisation des reports déficitaires de la filiale allemande, ...).

Situation financière

L'endettement financier net¹ s'élevait à 13,9 M€ à la fin juin 2012, chiffre équivalent à 8,8% des capitaux propres. L'amélioration enregistrée par rapport à la fin décembre 2011, où il atteignait 37,2 M€, résulte à la fois de la saisonnalité de l'activité et du travail de fond réalisé sur la gestion des stocks (réduction du nombre de références, rationalisation de la chaîne d'approvisionnement, ...).

¹ L'endettement financier net correspond à la différence entre les dettes financières et la trésorerie.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2012

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES CONTROLEES PAR SECTEURS OPERATIONNELS

30 juin 2011

<i>En milliers d'euros</i>	DAMART	AFIBEL	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	493 413	166 266	38 255	697 934
Résultat opérationnel	19 336	7 530	382	27 248
Dotations aux amortissements	8 987	1 289	5	10 281
Investissements	14 594	950	16	15 560

30 juin 2012

<i>En milliers d'euros</i>	DAMART	AFIBEL	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	473 844	142 561	44 387	660 792
Résultat opérationnel	5 535	8 300	654	14 489
Dotations aux amortissements	9 687	1 321	12	11 020
Investissements	8 391	803	26	9 220

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
France	444 227	477 862
Belgique - Luxembourg	66 692	66 164
Grande-Bretagne	133 471	135 269
Suisse	16 392	14 843
Allemagne	10	3 796
TOTAL	660 792	697 934

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2012

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Directoire propose à l'Assemblée d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 30 juin 2012 s'élevant à augmenté du report à nouveau bénéficiaire de **soit la somme totale de**

12.713.950,11 €
156.659,25 €
12.870.609,36 €

comme suit :

- 5 % à la réserve légale 635.697,51 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,45 € par action, soit 0,45 € X 7 364 000 actions 3.313.800,00 €
- affectation au compte « réserve facultative » 4.000.000,00 €
- affectation au compte « report à nouveau » 4.921.111,85 €
12.870.609,36 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende ressortirait à 0,45 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait détaché de l'action sur NYSE Alternext Paris le 10 décembre 2012 et mis en paiement le 13 décembre 2012.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices clos les	30 JUIN 2009	30 JUIN 2010	30 JUIN 2011
Nombre d'actions rémunérées *	7.521.869	7.532.143	7.079.165
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	4.137.027,95 €	4.519.285,80 €	3.893.540,75 €
Dividende par action	0,55 €	0,60 €	0,55 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver successivement chacune des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance. Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL ET SUR LES PARTICIPATIONS

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

Participations en capital ou en droits de vote déclarées supérieures à 5 % au 30 juin 2012 :

	NOMBRE D'ACTIONSDETENUES	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE*
Société en commandite par actions JPJ-D	4.343.882	58,99	8.202.684	64,92
JPJ 2	509.695	6,92	1.007.090	7,97
Armance	394.916	5,36	394.916	3,12
Manacor	382.571	5,19	474.481	3,75
FAAC Holding	571.400	7,76	1.142.800	9,04

* Sur la base d'un capital composé, au 30 juin 2012, de 7.364.000 actions représentant 12.636.479 droits de vote, calculés en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général AMF.

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2011-2012 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce ».

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2012

PARTICIPATIONS RECIPROQUES (article L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Selon la réglementation en vigueur, il n'existe aucune participation réciproque.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

Il existe une action de concert constituée entre la société en commandite par actions JPJ-D, Armance, JPJ 2, Manacor et des membres de la famille Despature qui porte sur 5.908.975 actions Damartex, représentant 10.655.104 droits de vote, soit 80,24 % du capital et 83,34 % des droits de vote à la date du dernier franchissement de seuil par un actionnaire signataire de ladite action de concert en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 28 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DECLARES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE

M. Thierry Despature a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 septembre 2011, indirectement, par l'intermédiaire de la société Manacor qu'il contrôle, le seuil de 5 % du capital de la société Damartex et détenir indirectement 382.571 actions Damartex représentant 474.481 droits de vote, soit 5,20 % du capital et 3,89 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de la donation, par M. Joseph Despature, d'actions Manacor, au profit de M. Thierry Despature, lesquelles lui ont conféré le contrôle de cette société et la propriété indirecte de 382.571 actions Damartex.

La société JPJ 2 a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 janvier 2012, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 5 % des droits de vote de la société Damartex et détenir individuellement 509.695 actions Damartex représentant 1.007.090 droits de vote, soit 6,92 % du capital et 7,97 % des droits de vote de cette société.

La société JPJ-D a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 16 janvier 2012, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société Damartex, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société Damartex et détenir individuellement 4.312.252 actions Damartex représentant 8.171.054 droits de vote, soit 58,56 % du capital et 64,68 % des droits de vote de cette société.

L'Archidiocèse de Bologne a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 avril 2012, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Damartex et détenir, à cette date, 571.400 actions Damartex représentant 1.142.800 droits de vote, soit 7,76 % du capital et 9,05 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de la transmission, par voie de succession, de 571.400 actions Damartex préalablement détenues par M. Michelangelo Manini au profit de l'Archidiocèse de Bologne.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIETES CONTROLEES

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012 (article L.233-6 du Code de Commerce) : aucune participation n'a été prise dans de telles sociétés.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Damartex qu'elles détiennent (article L.233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Damartex ne détient d'actions d'autocontrôle.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D' ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2011 ; autorisé par l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011, il poursuivait principalement l'objectif suivant :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base des autorisations conférées par les assemblées générales de 2010 et 2011, le Directoire a acheté 12.849 actions au cours moyen de 18,38 € et vendu 7.469 actions au cours moyen de 18,95 €. Le montant des frais de négociation s'est élevé à 9.653 euros.

Les 12.849 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité pour un montant de 236.204 €.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée générale du 9 novembre 2011.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2012

35.300 actions Damartex ont été attribuées et ce dans le cadre de l'attribution définitive d'actions gratuites intervenue en janvier 2012.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 253.497 actions au 30 juin 2012. Elles représentent 3,44 % du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 19,24 € pour une valeur nominale de 14 €.

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 9 novembre 2011 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est proposé de fixer le prix maximum d'achat à 35 €, hors frais et commissions et le montant maximum du programme à 25.774.000 €.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de vingt-quatre mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

INFORMATION SUR LES MODALITES DE CONSERVATION D'OPTIONS ISSUES DE LEVEES D'OPTIONS DONNANT DROIT A L'ACHAT D'OPTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Lors de sa réunion du 27 février 2012, le Conseil de Surveillance a fixé à 10 % la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire de Damartex

Patrick Seghin (Président du Directoire)

- Président de Damart Serviposte SAS, Vernier-Leurent SAS et Developpex SAS
- Administrateur de Damart T.S.D
- Gérant de DSB SARL

Alain Défossez (Membre du Directoire)

- Président de La Maison du Jersey SAS
- Président du Conseil d'Administration de Damart Suisse AG
- Gérant de Damart Deutschland GmbH (jusqu'au 5 janvier 2012)

Bruno Defache (Membre du Directoire)

- Aucun autre mandat

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2012

L'offre et l'exercice d'option d'achat d'actions ainsi que l'attribution gratuite d'actions, afférents à ces trois dirigeants, sont compris dans les rapports spéciaux respectivement prévus par les articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de Commerce, présentés lors de l'Assemblée générale.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de Damartex

Paul Georges Despature (Président du Conseil de Surveillance)

- Président du Directoire de Somfy SA
- Membre du Conseil de Surveillance de CIAT Group SA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA
- Administrateur de FAAC SpA
- Gérant de CMC SARL

Jean-Bernard Guillebert (Vice-Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité d'Audit, Membre du Comité de Rémunérations)

- Président du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Membre du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations de Somfy SA

Martine Charbonnier (Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit)

- Administrateur de Ausy SA et Motul SA
- Membre du Conseil de Surveillance de la SCA Altamir Amboise
- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Membre du Comité d'Audit de Somfy SA, Ausy SA et Altamir Amboise SCA

Victor Despature (Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations)

- Président du Conseil de Surveillance des SCA JPJ-D, JPJ-S, Valorest, Acanthe, Cimofat et de la SC Soderec
- Président-Directeur Général de MCSA
- Représentant permanent de MCSA SA, Président des SAS MCSA-SIPEM, MCSA-CELERC et MCSA-SET
- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA et Mobilis SAS
- Membre du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations de Somfy SA
- Gérant des SARL MCSA TUNIS, MCSA Participation et MGS et des SC DEVIN-VD, Vicma, Le Maréchal, Pouzaint
- Administrateur de la SA Colam Entreprendre

Jean Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil d'Administration de Yainville SA
- Administrateur de Autoplanet, Carbeo et VGL Food

Jean Guillaume Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Variosys Technologie SARL
- Président du Conseil d'Administration de LianDa
- Membre du Conseil d'Administration de Dooya

Wilfrid Le Naour (Membre du Conseil de Surveillance)

- Directeur Général de Somfy Participations
- Président du Conseil de Surveillance de Financière Nouveau Monde SA, Cothem Participations SAS et Direction Marty Holding SA
- Président de Somfy Ltd et Provence Nouveau Monde SAS
- Membre du Directoire de Somfy SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Ciat Group SA, Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA et Pellenc SA
- Administrateur de FAAC SpA, Somfy Systems Inc., Somfy Middle East Co Ltd, Somfy Mexico SA de CV, Gaviota Simbac SL et BFT SpA
- Gérant de Somfy GmbH,
- Censeur de la SAS NPM

Xavier Leurent (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Gérant de FIDEP

Anthony Stahl (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil de Gérance FIDEP

Eric Blanchard (Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit jusqu'au 30 août 2012)

- Président du Conseil d'Administration de Ginger Telecoms
- Membre du Directoire de Ginger
- Représentant permanent de la société Ginger au conseil de la société Camusat

Jetons de présence

Il est proposé à l'Assemblée de fixer à 80.000 euros le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2012

INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET AUTRES AUTORISATIONS (article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	DATE DE L'AG	DATE D'EXPIRATION DE LA DELEGATION	MONTANT AUTORISE	UTILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012
Autorisation d'émettre des options d'achat d'actions	AGM 9/11/2011	8/01/2015	3% du capital social	0,30% du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGM 9/11/2011	8/01/2015	3% du capital social	0,01% du capital social
Autorisation de procéder au rachat d'actions	AGM 9/11/2011	8/05/2013	10% du capital social	0,17% du capital social

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Au 30 juin 2012, les dettes à l'égard des fournisseurs de Damartex s'élèvent à 1.667.803,79 €, dont 59.878,30 € échues à cette date et 1.607.925,49 € non échues payables à trente jours au plus.

(en euros)	DETTES NON ECHUES DE 30 JOURS AU PLUS		DETTES ECHUES	
	30 JUIN 2011	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011	30 JUIN 2012
Total des dettes fournisseurs	139.428	1.607.925	39.568	59.878

Au 30 juin 2012, les créances clients s'élèvent à 81.453,50 €.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2012

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

A la connaissance de la société, diverses opérations d'achat, vente et transfert entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées pour un montant respectif de 529.802,50 €, 305.387,37 € et 471.162 € durant l'exercice écoulé.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci de transparence, il a été décidé de continuer à avoir recours au Comité d'audit et au Comité de rémunérations, alors que les règles de NYSE Alternext ne les rendent pas obligatoires.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé actuellement de quatre membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2011-2012.

COMITE DE REMUNERATIONS

Le Comité de rémunérations, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de deux membres, a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité de rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2011-2012.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La cotation des titres de la société sur NYSE Alternext ne l'oblige pas à faire référence à un Code de gouvernement d'entreprise.

Dans un souci de transparence, la société continue à s'inspirer des bonnes pratiques du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext.

Selon sa huitième recommandation, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son

groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,

- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Au regard des critères ainsi posés, quatre des membres du Conseil de Surveillance : Martine Charbonnier, Jean-Bernard Guillebert, Wilfrid Le Naour et Eric Blanchard, sont considérés comme indépendants selon la définition donnée par le Code précité.

Ces derniers font bénéficier le groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice ce qui, au sens du référentiel MiddleNext, les exclut de la qualification de membre indépendant.

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex SA.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (articles L. 232-1 et L. 233-23 du Code de Commerce)

La mission du service Recherche et Développement est de permettre au groupe Damartex de renforcer sa position de leader dans les domaines de bénéfice client repris dans la stratégie de marque :

- les vêtements de confort thermique (Thermolactyl, Océalis et Climatyl),
- les textiles de soin du corps et de la peau (Lineastyl by Damart),
- le confort de la marche (Amortyl).

Les activités de recherche visent :

- à développer des outils et des protocoles de test toujours plus performants et au plus près des conditions d'usage des produits, afin d'apporter davantage de garanties aux clientes et de sélectionner les produits les plus efficaces,
- à la conduite de projets destinés à intégrer à l'offre des solutions technologiques toujours plus innovantes, performantes et à forte valeur ajoutée différenciante,
- à accompagner les responsables produits dans la déclinaison d'une offre complète et adaptée aux clientes pour chacune des technologies développées,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2012

- à guider sur l'élaboration des documents et d'éléments graphiques pour assister une communication efficace des actions innovantes du Groupe sur les produits ou à travers les différents canaux de distribution.

Sur l'exercice écoulé, on note en particulier :

- une nouvelle organisation de la R&D et son rapprochement de la structure d'élaboration et d'achat de l'offre produits afin de renforcer l'adéquation des projets de recherche aux besoins des clientes,
- un pilotage de l'innovation en mode projet intégrant transversalement la R&D avec l'ensemble des acteurs du développement et de la commercialisation de l'offre sur les sujets stratégiques,
- la revalorisation de l'offre complète de produits de régulation thermique concernant à la fois une réponse adaptée en conditions froides (sous label Thermolactyl) et adaptée en situation chaude (sous label Ocealis),
- la participation au FUTEX et la présence de produits Thermolactyl innovant sur le salon FUTUROTEXTILE,
- le développement d'un matériel de test laboratoire spécifique et exclusif permettant de contrôler les propriétés thermiques des étoffes soumises à un rayonnement de chaleur extérieur,
- l'intégration d'une nouvelle section R&D entièrement dédiée à l'élaboration d'une offre chaussure innovante et confortable pour la cible senior du groupe.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIES AU CAPITAL (article L.225-102 du Code de Commerce)

Aucune action Damartex n'est détenue, au 30 juin 2012, par des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise non plus que par d'anciens salariés dans le cadre d'un fonds commun de placement.

INFORMATIONS SUR LES AUTRES RISQUES (articles L. 225-100 al 4 et 6 et 225-102-1 du Code de Commerce)

Risques financiers

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, le Groupe a recours à certains instruments financiers dans un but de couverture et non de spéculation.

Risques de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en dollars américains compte tenu des importations en provenance d'Asie ou du Moyen Orient.

Les instruments financiers dérivés consistent essentiellement en contrats de change à terme et d'options sur devises.

La juste valeur de ces instruments de couverture valorisés s'élève à +1.528 K€.

Risques juridiques

Le groupe Damartex n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité dont l'exploitation ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, et de droit boursier.

Le groupe Damartex est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe. A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances - couverture des risques

Le groupe Damartex est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance « Perte d'exploitation consécutive »,

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités. Un programme international d'assurances responsabilité civile a été mis en place pour optimiser chacune des polices locales souscrites,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance marchandises transportées.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2012

Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé dans des pays actuellement stables : France, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Suisse.

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES NON DEDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

EVOLUTION BOURSIERE

Durant l'exercice 2011-2012, l'action Damartex a enregistré une baisse de valeur de 33,30 %. Au 30 juin 2011, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 23,09 € pour coter 15,40 € au 30 juin 2012.

Dans un contexte de crise économique en Europe, ce recul est lié à la prudence de la place financière et à la révision à la baisse des objectifs de cours. Néanmoins, dans un environnement de consommation qui devrait rester déprimé, les analystes témoignent leur confiance dans la capacité de résistance attendue des résultats de Damartex sur l'exercice à venir. Ceci fait suite à la démonstration faite par le Groupe, durant l'exercice, de la flexibilité de son modèle.

Enfin, d'une façon générale, les marchés financiers ont connu une forte volatilité au cours de cette période.

Sur la base du dernier cours, et compte tenu d'un dividende unitaire de 0,45 €, le rendement de l'action Damartex ressort à 2,92 %.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 842 à 6.951 par mois ; la moyenne mensuelle étant de 3.250 titres.

EVENEMENTS POSTERIEURS

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

PERSPECTIVES

L'environnement actuel conduit le Groupe à aborder le nouvel exercice avec prudence, et l'amènera par là même à intensifier dans les prochains mois les actions entreprises l'an dernier.

L'accent continuera d'être mis sur la rentabilité, et plus précisément sur l'ajustement des coûts et l'amélioration de la productivité (flexibilisation des processus, rationalisation des outils, gestion proactive des dépenses,...).

L'effort d'investissement ne sera pas relâché pour autant. Il portera principalement sur l'enrichissement et la valorisation de l'expérience client sur le web, l'optimisation du parc de magasins et la structuration des nouveaux concepts (affinement des modèles de DamartSport et d'Happy D. by Damart, ...).

L'ensemble de ces mesures permettront à Damartex de consolider son assise et de sortir ainsi renforcé de la crise actuelle.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il est proposé à l'Assemblée :

- Concernant la répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire en cas de démembrement de propriété :

L'article 13 des statuts prévoit actuellement une dualité de régime selon que le démembrement de propriété résulte ou non d'une donation avec réserve d'usufruit par le donateur bénéficiant du régime de l'article 787 B du Code Général des Impôts. Dans cette hypothèse spécifique, le droit de vote appartient au nu-proprétaire pour toutes les résolutions sauf celles concernant l'affectation du résultat où il est exercé par l'usufruitier. Dans les autres cas, en revanche, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les Assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire pour les Assemblées générales extraordinaires.

Il vous est proposé de modifier les dispositions de l'article 13 des statuts à cet égard afin de prévoir un régime unique de répartition des droits de vote en cas de démembrement de propriété. Afin de ne pas remettre en cause le bénéfice de l'article 787 B du Code Général des Impôts, il vous est donc proposé de prévoir qu'en toute hypothèse (sauf convention contraire), le droit de vote appartient au nu-proprétaire sauf pour l'affectation du résultat où il est exercé par l'usufruitier.

- Concernant les modalités selon lesquelles les Assemblées Spéciales doivent délibérer :

Il vous est proposé de mettre en conformité les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-99 du Code de Commerce qui définit des modalités de convocation et de délibération propres aux Assemblées Spéciales.

Selon ces dispositions, les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits.

Les conditions de quorum ainsi requises sur première convocation pour les Assemblées Spéciales diffèrent donc de celles requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires qui ne délibèrent valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote, (Article L. 225-96 du Code de Commerce).

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 13 novembre 2012

En conséquence, il vous est proposé de modifier le deuxième alinéa de l'article 23 des statuts « Assemblées Générales » afin de supprimer la référence faite aux règles applicables pour les Assemblées Générales Extraordinaires concernant les modalités de convocation et de délibération des Assemblée Spéciales qui sont soumises à un régime distinct.

- Concernant la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Il vous est proposé de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-98 du Code de Commerce qui définit le domaine de compétence des Assemblées Générales Ordinaires.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont habilitées pour prendre toutes décisions qui ne relèvent pas de la compétence des Assemblées Générales Extraordinaires ou qui excèdent les pouvoirs du Directoire ou du Conseil de surveillance.

Il vous est proposé de modifier le premier alinéa de l'article 29 des statuts « Assemblée Générale Ordinaire » afin de préciser en ce sens le champ de compétence des Assemblées Générales Ordinaires.

Les résolutions que nous vous soumettons sont conformes à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien les consacrer par votre vote.

Le Directoire

Documents financiers consolidés



Documents financiers consolidés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Ecarts d'acquisition	10	9 021	9 021
Immobilisations incorporelles	10	59 527	59 033
Immobilisations corporelles	11	63 731	64 400
Actifs financiers	19	1 592	1 436
Autres actifs non courants	21	0	484
Actifs d'impôts différés	7	424	322
Actifs non courants		134 295	134 696
Stocks	13	101 656	96 035
Créances clients	14-19	58 333	58 756
Autres débiteurs	15	8 193	16 060
Créances d'impôts		3 987	2 458
Actifs financiers	19-20	86	0
Instruments dérivés actifs	19-24	2 320	555
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16-19-20	14 996	13 821
Actifs courants		189 571	187 685
TOTAL ACTIFS		323 866	322 381

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Capital émis		103 096	103 096
Primes		21 855	21 855
Réserves		31 616	19 245
Capitaux propres Groupe		156 567	144 196
Participations ne donnant pas le contrôle		454	375
Capitaux propres	17	157 021	144 571
Passifs financiers	18-19	6 692	7 016
Passifs liés aux avantages au personnel	21	5 688	3 981
Passifs d'impôts différés	7	10 812	9 362
Passifs non courants		23 192	20 359
Passifs financiers	18-19	22 261	14 417
Provisions	22	3 749	4 298
Dettes fournisseurs	19	56 211	74 305
Autres dettes	23	60 363	61 702
Dettes d'impôts exigibles		277	526
Instruments dérivés passifs	19-24	792	2 203
Passifs courants		143 653	157 451
TOTAL PASSIFS		323 866	322 381

Documents financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	660 792	697 934
Achats consommés		-216 624	-223 417
Charges de personnel		-118 706	-121 862
Charges externes		-298 573	-316 684
Charges d'amortissements		-11 020	-10 281
Dotations et reprises / provisions		-708	536
Résultat opérationnel courant		15 162	26 226
Autres produits opérationnels	5	0	1 222
Autres charges opérationnelles	5	-673	-200
Résultat opérationnel		14 489	27 248
Produits financiers		501	937
Charges financières		-1 344	-926
Résultat financier	6	-843	11
Résultat avant impôt		13 645	27 259
Impôts sur les résultats	7	-1 699	-6 831
RESULTAT NET		11 946	20 428
dont Groupe		11 866	20 360
dont Participations ne donnant pas le contrôle		80	68
Résultat net du Groupe		11 866	20 360
Résultat par action (en euros)	8	1,67	2,78
Résultat dilué par action (en euros)	8	1,67	2,75

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Résultat net		11 946	20 428
Instruments de couverture de change		2 381	-3 356
Ecart de conversion		4 438	-3 363
Effet d'impôts		-1 285	1 156
Eléments sujets à recyclage		5 534	-5 563
Engagements envers le personnel		-1 917	916
Effet d'impôts		527	-491
Eléments non sujets à recyclage		-1 390	425
Autres éléments du résultat global après impôts	9	4 144	-5 138
RESULTAT GLOBAL NET		16 090	15 290
dont Groupe		16 011	15 215
dont Participations ne donnant pas le contrôle		79	75

Documents financiers consolidés

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Autres variations	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
									Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Totaux
Au 30 juin 2010	107 992	21 855	-3 274	21 933	2 633	-8 633	-458	1 351	143 399	0	143 399
Résultat net de la période				20 360					20 360	68	20 428
Autres éléments du résultat global				913	-3 363	-3 363		668	-5 145	7	-5 138
Résultat global total	0	0	0	21 273	-3 363	-3 363	0	668	15 215	75	15 290
Distribution de dividendes (*)				-4 519					-4 519	0	-4 519
Opérations sur actions propres			-10 141	542					-9 599	0	-9 599
Réduction de capital (**)	-4 896		8 229	-3 333					0	0	0
Variations de périmètre (***)									0	300	300
Autres variations				-300					-300	0	-300
Au 30 juin 2011	103 096	21 855	-5 186	35 596	-730	-11 996	-458	2 019	144 196	375	144 571

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Autres variations	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
									Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Totaux
Au 30 juin 2011	103 096	21 855	-5 186	35 596	-730	-11 996	-458	2 019	144 196	375	144 571
Résultat net de la période				11 866					11 866	80	11 946
Autres éléments du résultat global				-1 915	2 381	4 438	0	-759	4 145	-1	4 144
Résultat global total	0	0	0	9 951	2 381	4 438	0	-759	16 011	79	16 090
Distribution de dividendes (*)				-3 895					-3 895	0	-3 895
Opérations sur actions propres			308	-53					255	0	255
Au 30 juin 2012	103 096	21 855	-4 878	41 599	1 651	-7 558	-458	1 260	156 567	454	157 021

(*) Dividende distribué de 0,60 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010 et 0,55 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011

(**) Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues

(***) Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle

Documents financiers consolidés

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
Résultat avant impôt		13 645	27 259
. Amortissements et provisions		12 389	9 586
. Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		816	-445
. Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		-453	581
. Charges d'intérêts		786	0
. Plus ou moins values de cessions		31	-1 267
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		13 569	8 455
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ		27 214	35 714
Impôt sur le résultat payé		-1 999	-9 327
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		25 215	26 387
Diminution (+) et augmentation (-) stocks		-4 928	-10 344
Diminution (+) et augmentation (-) clients		3 972	781
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs		-13 120	18 966
Autres diminutions et autres augmentations		-4 136	-15 041
Variation du besoin en fonds de roulement lié l'activité		-18 212	-5 638
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		7 003	20 749
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles	10	-2 126	-5 571
. Corporelles	11	-7 095	-9 989
. Financières		-155	-107
Cessions d'actifs		134	2 117
Subventions reçues		191	0
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise		0	-27 336
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)		-9 051	-40 886
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts		-466	-771
Distribution de dividendes		-3 895	-4 519
Acquisitions / cessions d'actions propres	8	294	-10 180
Opérations de placements		-86	0
Intérêts payés		-786	0
Cessions des participations ne donnant pas le contrôle		0	300
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		-4 939	-15 170
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (D)		354	204
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D)		-6 633	-35 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie		13 821	45 107
Concours bancaires		-13 782	-9 965
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE		39	35 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 996	13 821
Concours bancaires		-21 590	-13 782
TRÉSORERIE A LA CLOTURE	17	-6 594	39

Documents financiers consolidés

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. GENERALITES

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 25 avenue de la Fosse aux Chênes 59100 Roubaix, France.

Les comptes consolidés de l'exercice 2011/2012 clos le 30 juin 2012 ont été arrêtés par le Directoire le 29 août 2012.

Ils sont établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2012 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2012.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2012 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er juillet 2011, à l'exception d'IAS 1 Révisé – *Présentation des états financiers*, notamment pour la présentation de l'état de résultat global consolidé.

Certaines des normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations dont l'application pourrait être rétrospective. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 Evolution du référentiel comptable

2.2.1 Normes, amendements et interprétations applicables au 1er juillet 2011

Au 30 juin 2012, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er juillet 2011 sont les suivants :

NORMES	SANS IMPACT	AYANT UN IMPACT D'EVALUATION	AYANT UN IMPACT DE PRESENTATION
Révision de la norme IAS 24 – <i>Parties liées : informations à fournir</i>	X		
Améliorations des IFRS, publiées en mai 2010	X		

2.2.2 Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er juillet 2012

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2012 sont listées ci-dessous. Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'analyse.

NORMES

IFRS 10 – *Etats financiers consolidés*

IFRS 11 – *Partenariat*

IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

IAS 1 Révisé – *Présentation des états financiers*

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 7
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des impairment tests - voir les hypothèses et estimations en note 12
- les engagements de retraite - voir les hypothèses et estimations en note 21
- les provisions pour risques - voir les estimations en note 22

2.4 Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Le contrôle est présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à leur date de perte de contrôle.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 29 de l'annexe.

2.5 Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en euros.

2.5.1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans "l'Etat du résultat global consolidé".

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin. Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date.

Le groupe Damartex établit ses états financiers (du chiffre d'affaires jusqu'aux frais directs de vente) sur la base de la méthode trimestrielle 4/4/5. Chaque trimestre est divisé en deux périodes de 4 semaines puis une période de 5 semaines. Ainsi, l'exercice clos le 30 juin 2012 couvre la période allant du 4 juillet 2011 au 1er juillet 2012. L'impact sur les comptes de cette méthode par rapport à une méthode classique (exercice 1er juillet - 30 juin) n'est pas significatif.

2.7 Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition d'une part et le coût d'acquisition des titres de la société concernée d'autre part.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées, selon les tests de dépréciation réalisés chaque année (voir note 2.11). Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la rubrique « charges externes » du compte de résultat consolidé.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Les logiciels développés en interne par le Groupe qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les droits au bail ne sont pas amortis, car considérés comme ayant une durée de vie indéfinie dans la mesure où le preneur d'un bail commercial a le droit à un nombre presque illimité de renouvellements du bail.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.11).

Au sein du Groupe, les dépenses relatives aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de personnel et charges externes. Il s'agit essentiellement de frais de recherche qui ne sont pas activables au regard de la norme IAS 38.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrains	Non amortis
Bâtiment lourd composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	10 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installation téléphonique	5 à 8 ans
Véhicule	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.

Les constructions sont décomposées en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd, 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd, 15 ans si bâtiment léger

2.10 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les biens loués en vertu de contrats qualifiés de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les biens sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre. S'il n'est pas certain que Damartex devienne propriétaire du bien à la fin du contrat, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location-financement de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple.

2.11 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

La valeur d'utilité est obtenue à partir des projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction) des 5 années suivantes, en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour ces tests, le Groupe considère qu'un délai de maturité de 5 ans est nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité.

Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif), cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées a été effectuée au sein du groupe Damartex. Etant donné les synergies et les interdépendances constatées entre les activités d'un même pays, tous les actifs d'un même pays sont regroupés dans une seule UGT. Ainsi l'UGT au sein du groupe Damartex se situe au niveau du pays.

2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, lors de la comptabilisation initiale, en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs évalués en juste valeur par résultat
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance
- les actifs disponibles à la vente

Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur, ils représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession.

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement, diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.

Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.14 Clients et autres débiteurs

Les créances des clients et des autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement appréciés au cas par cas.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.16 Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites.

Le coût des attributions d'options est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution. La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses. Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.18 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette rubrique peut notamment comprendre les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.

Le cas échéant, les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.19 Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux

usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en France et en Grande-Bretagne
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique et en Grande-Bretagne
- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies)
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies)
- le régime de retraite article 83 pour certains salariés en France (cotisations définies)

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.

Pour les régimes à prestations définies, la charge nette de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.

Des fonds sont affectés à la couverture d'engagement à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Ils sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de sur financement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous financement.

En cas de sur financement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.20 Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.21 Impôts courants et différés

2.21.1 Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1^{er} juillet 2003. La quasi-totalité des sociétés françaises est comprise dans le périmètre de cette intégration au 1^{er} juillet 2011.

Une première période d'intégration s'est déroulée de juillet 2003 à juin 2008. Une seconde période d'intégration a été reconduite pour une période de 5 ans à compter de juillet 2008.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe. L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.21.2 Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant la période au cours de laquelle les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

2.22 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.

Les besoins en devises pour ces achats sont couverts par des instruments financiers qui sont testés afin de déterminer s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour que l'instrument soit considéré comme couvrant, la relation de couverture doit être clairement définie et documentée dès la date de sa mise en place et l'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée par le rapport des variations de juste valeur du dérivé et de l'élément couvert (rapport compris entre 80% et 125%, test prospectif et rétrospectif à chaque clôture).

A la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur ("Mark to Market").

Si une couverture de flux de trésorerie satisfait aux conditions du paragraphe 88 de la norme IAS 39 durant la période, elle est comptabilisée comme suit :

- la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres, via l'état de variation des capitaux propres consolidés
- la partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat

2.23 Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes durant l'exercice.

2.24 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Dans le Groupe on rencontre notamment les types de flux de ventes suivants : vente avec paiement comptant ou à la commande, vente à crédit et vente en contre-remboursement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la réception de la commande dès lors que la marchandise est disponible dans les stocks compte tenu des critères suivants : les biens sont fabriqués et identifiés, la livraison est probable, le report de livraison éventuel est reconnu par l'acheteur et les conditions générales de vente sont acceptées par le client.

Ces ventes étant faites avec un droit de retour, une estimation statistique de ces retours est constatée en déduction du chiffre d'affaires.

Le groupe Damartex possède un programme de fidélisation. L'interprétation IFRIC 13 précise que les avantages ainsi accordés constituent des éléments séparés de la vente initiale. La part de chiffre d'affaires correspondant à l'avantage futur octroyé est donc différée, jusqu'à utilisation des points par les clients.

2.25 Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des dépréciations d'immobilisations qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

2.27 Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.28 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par M. Patrick Seghin, Président du Directoire.

Les secteurs opérationnels présentant des caractéristiques économiques similaires sur la base des indicateurs de performance examinés par le principal décideur opérationnel et des autres critères énoncés par la norme ont fait l'objet d'un regroupement pour déterminer les secteurs à présenter.

Documents financiers consolidés

3. FAITS MARQUANTS

Le 22 août 2011, NYSE Euronext Paris a annoncé son accord sur le transfert des titres Damartex du compartiment B de NYSE Euronext vers NYSE Alternext.

Dans un souci de transparence, la société a décidé de continuer à publier ses comptes semestriels, les informations financières trimestrielles et annuelles dans les mêmes délais qu'auparavant.

Concernant les comptes consolidés, dans un objectif de continuité des informations communiquées auprès de ses investisseurs, la société a choisi de maintenir l'application des normes IFRS bien qu'elle soit dispensée de cette obligation.

La société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours.

4. SECTEURS OPERATIONNELS

Le groupe Damartex est organisé en trois secteurs d'activité :

- Le secteur « Damart » regroupant les activités Damart
- Le secteur « Afibel » regroupant les activités Afibel
- Le secteur « Autres » regroupant les activités des enseignes Maison Du Jersey, Sedagyl, Jours Heureux et Delaby

30 juin 2011

<i>En milliers d'euros</i>	DAMART	AFIBEL	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	493 413	166 266	38 255	697 934
Résultat opérationnel	19 336	7 530	382	27 248
Dotations aux amortissements	8 987	1 289	5	10 281
Investissements	14 594	950	16	15 560

30 juin 2012

<i>En milliers d'euros</i>	DAMART	AFIBEL	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	473 844	142 561	44 387	660 792
Résultat opérationnel	5 535	8 300	654	14 489
Dotations aux amortissements	9 687	1 321	12	11 020
Investissements	8 391	803	26	9 220

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
France	444 227	477 862
Belgique - Luxembourg	66 692	66 164
Grande-Bretagne	133 471	135 269
Suisse	16 392	14 843
Allemagne	10	3 796
TOTAL	660 792	697 934

Documents financiers consolidés

5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	0	1 222
Autres produits opérationnels	0	1 222
Autres éléments opérationnels	-610	-200
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	-63	0
Autres charges opérationnelles	-673	-200
TOTAL	-673	1 022

Pour mémoire, au 30 juin 2011, le Groupe avait cédé un bâtiment situé à Roubaix qui abritait l'unité de production. Cette cession contribuait au résultat net sur cession d'éléments d'actifs pour + 1 M€.

6. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Produits financiers	54	602
Effets de change	447	335
Produits financiers	501	937
Charges financières	-1 344	-926
Charges financières	-1 344	-926
TOTAL	-843	11

Documents financiers consolidés

7. IMPOTS

7.1 Impôts sur le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
RESULTAT AVANT IMPOT	13 645	27 259
<i>Taux de l'impôt</i>	36,10%	34,43%
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	4 926	9 385
Charges non déductibles	144	544
Différences de taux	-379	-419
Quote-part frais et charges hors intégration fiscale	142	112
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	-6	361
Déficits activés sur exercice antérieur	0	-250
Crédits d'impôts	-2 292	-2 989
Restructuration juridique	-1 053	0
Taxes et divers	217	87
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	1 699	6 831
<i>Taux effectif d'imposition</i>	12,45%	25,06%
Dont impôt exigible	856	5 757
Dont impôts différés	843	1 074

7.2 Impôts différés

Un actif net d'impôt différé n'est constaté que s'il est probable que l'entité disposera dans les prochains exercices d'un bénéfice imposable supérieur aux pertes existantes. Cette probabilité est mesurée au 30 juin 2012 à partir des budgets, plans à long terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et dispositions fiscales en vigueur dans chacun des pays.

L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

En application de ce principe, toutes les conditions n'étant pas respectées en Suisse, aucune activation n'a été constatée. Les déficits non activés représentent environ 2,1 M€ (contre 1,8 M€ au 30 juin 2011).

7.3 Analyse par pays

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Grande-Bretagne	424	322
TOTAL	424	322

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Belgique	1 440	1 528
France	9 372	7 834
TOTAL	10 812	9 362

Documents financiers consolidés

7.4 Analyse par nature

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
IDA liés aux avantages du personnel	1 329	785
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	2 775	2 779
IDA sur instruments de couverture de change	0	565
IDA activation de déficit	175	164
IDA sur IFRIC 13 programme fidélité	901	1 130
IDA sur frais de publicité	291	813
IDA sur différences temporaires	1 616	1 538
Autres	517	47
Compensation IDA/IDP	-7 180	-7 499
TOTAL	424	322

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
IDP liés aux méthodes de provisions	42	109
IDP liés aux différences de plan d'amortissement	5 536	5 008
IDP sur crédits baux	736	481
IDP sur instruments de couverture de change	403	0
IDP sur différences temporaires	2 600	2 574
IDP liés aux marques	8 434	8 434
Autres	241	255
Compensation IDA/IDP	-7 180	-7 499
TOTAL	10 812	9 362

Impôts différés, charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
ID liés aux avantages du personnel	-206	-70
ID liés aux différences de plan d'amortissement	27	-131
ID sur instruments de couverture de change	-166	291
ID sur IFRIC 13 programme fidélité	229	473
ID sur frais de publicité	483	527
Autres	476	-16
TOTAL	843	1 074

Documents financiers consolidés

8. RESULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	11 866	20 360
Nombre moyen d'actions	7 364 000	7 684 556
Nombre moyen d'actions propres	267 931	347 566
Nombre d'actions à retenir	7 096 069	7 336 990
Résultat net par action (en euros)	1,672	2,775
Effet de la dilution		
Effet dilutif SO et AGA	28 740	67 849
Nombre d'actions à retenir	7 124 809	7 404 839
Résultat net dilué par action (en euros)	1,665	2,750

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2011	ACHATS	VENTES	ANNULLATION	+/- VALUES REALISEES	30 JUIN 2012
Nombre d'actions propres	283 417	12 849	-42 769			253 497
Prix moyen (en euros)	18,30					19,24
TOTAL (en milliers d'euros)	5 187	236	-530	0	-14	4 878

9. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	AUTRES VARIATIONS	TOTAL
Variation de valeur	-722	-3 363	916		-3 169
Recyclage en résultat	-2 634				-2 634
Effets d'impôts	1 156	397	-888		665
AU 30 JUIN 2011	-2 200	-2 966	28	0	-5 138

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	AUTRES VARIATIONS	TOTAL
Variation de valeur	1 234	4 438	-1 917		3 755
Recyclage en résultat	1 147				1 147
Effets d'impôts	-832	-453	527		-758
AU 30 JUIN 2012	1 549	3 985	-1 390	0	4 144

Documents financiers consolidés

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012			30 JUIN 2011
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Ecarts d'acquisition	9 021	0	9 021	9 021
Brevets, licences, logiciels	21 883	-14 599	7 284	7 000
Marques	42 298	-1 774	40 524	39 645
Droits au bail	9 868	-1	9 867	9 034
Autres immobilisations incorporelles	2 320	-468	1 852	3 354
TOTAL	85 390	-16 842	68 548	68 054

10.1 Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2011	9 021	19 061	41 319	9 073	3 588	82 062
Acquisitions		809	4	604	709	2 126
Cessions		-68		-60		-128
Effets de variations de change		145	975	3	60	1 183
Autres mouvements		1 936		248	-2 037	147
Au 30 juin 2012	9 021	21 883	42 298	9 868	2 320	85 390

10.2 Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2011	0	-12 061	-1 674	-39	-234	-14 008
Amortissements		-2 522	-101		-234	-2 857
Cessions		68		40		108
Effets de variations de change		-84	1	-2		-85
Autres mouvements						0
Au 30 juin 2012	0	-14 599	-1 774	-1	-468	-16 842
Valeur nette au 30 juin 2012	9 021	7 284	40 524	9 867	1 852	68 548

10.3 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par Unité Génératrice de Trésorerie comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	MARQUES	DROITS AU BAIL	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Belgique	3 711	156	1 714	5 581	5 682
Suisse		1 820		1 820	1 814
France	5 310	29 413	8 153	42 876	42 038
Grande-Bretagne		9 135		9 135	8 166
TOTAL	9 021	40 524	9 867	59 412	57 700

Documents financiers consolidés

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012			30 JUIN 2011
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Terrain	4 408	0	4 408	4 408
Constructions	54 381	-29 544	24 837	25 437
Installations techniques, matériel et outillage	37 095	-27 266	9 829	10 832
Autres immobilisations corporelles	81 329	-57 140	24 189	22 629
Immobilisations corporelles en cours	468	0	468	1 094
TOTAL	177 681	-113 950	63 731	64 400

11.1 Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2011	4 408	53 028	36 250	76 369	1 094	171 149
Acquisitions		161	485	5 782	476	6 904
Cessions		-19	-362	-2 534		-2 915
Effets de variations de change		1 108	519	1 063	12	2 702
Autres mouvements		103	203	649	-1 114	-159
Au 30 juin 2012	4 408	54 381	37 095	81 329	468	177 681

11.2 Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2011	0	-27 591	-25 418	-53 740	0	-106 749
Amortissements		-1 436	-1 847	-5 043		-8 326
Cessions		7	328	2 440		2 775
Effets de variations de change		-524	-329	-797		-1 650
Autres mouvements						0
Au 30 juin 2012	0	-29 544	-27 266	-57 140	0	-113 950
Valeur nette au 30 juin 2012	4 408	24 837	9 829	24 189	468	63 731

11.3 Immobilisations corporelles en contrat de location-financement

L'échéancier des paiements minimaux relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
A un an au plus	671	635
Plus d'un an et moins de 5 ans	3 090	2 923
A plus de 5 ans	2 343	3 181
TOTAL	6 104	6 739

Documents financiers consolidés

12. IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.11. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 10.3.

12.1 Hypothèses retenues

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme est basé sur des données historiques de la société. Le taux de croissance à l'infini retenu est de 2 % au 30 juin 2012 et 2% au 30 juin 2011.

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation des cash flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (2.9 %) associé à une prime de risque (7.3 %).

Le taux retenu pour cet exercice s'élève à 10 % (30 juin 2011 : 11%).

Pour cet exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

Les différentes activités du Groupe se situant dans un environnement relativement homogène, les hypothèses présentées ci-dessus ont été appliquées à l'ensemble des UGT.

12.2 Tests de dépréciation

Lors des tests de dépréciation, la valeur recouvrable s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT, aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée au 30 juin 2012.

12.3 Sensibilités aux changements d'hypothèses

Des tests de sensibilité aux changements d'hypothèses (sur le taux d'actualisation et sur les hypothèses clef retenues pour la détermination des flux de trésorerie) ont été pratiqués par le Groupe.

Les résultats de ces tests (+/- 1 point de taux d'actualisation et une baisse de 5% des hypothèses clef retenues pour la détermination des flux de trésorerie) ne remettent pas en question l'absence de dépréciation constatée sur l'exercice.

13. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Valeurs brutes	117 116	110 001
Dépréciation	-15 460	-13 966
TOTAL	101 656	96 035

Documents financiers consolidés

14. CREANCES CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Valeurs brutes	61 809	62 376
Dépréciation	-3 476	-3 620
TOTAL	58 333	58 756

Echéancier des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Non échues et non dépréciées	57 413	56 810
Echues, non dépréciées < 30 jours	42	355
Echues, non dépréciées > 30 jours	31	1 009
Echues et dépréciées	4 323	4 202
TOTAL	61 809	62 376

Risque clients

La quasi-totalité de nos clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles. Le risque client porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Ce risque est "couvert" par voie de provision déterminée en fonction des probabilités de recouvrement.

15. AUTRES DEBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Avances et acomptes versés	2 430	8 422
Créances sociales et fiscales	170	1 229
Charges constatées d'avance	4 423	4 470
Autres créances	1 170	1 939
TOTAL	8 193	16 060

Documents financiers consolidés

16. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Comptes bancaires		14 996	13 821
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 996	13 821
Concours bancaires	18	-21 590	-13 782
Trésorerie à la clôture		-6 594	39

17. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Capital émis	103 096	103 096
Réserve légale	3 773	3 532
Prime d'émission	21 855	21 855
Ecart de conversion	-7 558	-11 996
Autres réserves	23 535	7 349
Résultat net du Groupe	11 866	20 360
Capitaux propres Groupe	156 567	144 196
Participations ne donnant pas le contrôle	454	375
TOTAL	157 021	144 571

Au 30 juin 2012, le capital social est composé de 7 364 000 actions entièrement libérées de valeur nominale de 14 euros. Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 novembre 2012 la distribution d'un dividende de 0,45 € par action au titre de cet exercice.

Le dividende distribué au titre de l'exercice clos en 2011 s'élevait à 0,55 € par action.

Documents financiers consolidés

18. PASSIFS FINANCIERS

18.1 Analyse par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Crédit bail		5 433	6 104
Dettes financières diverses		1 259	912
Passifs financiers à plus d'un an		6 692	7 016
Crédit bail		671	635
Concours bancaires	16	21 590	13 782
Passifs financiers à moins d'un an		22 261	14 417
PASSIFS FINANCIERS		28 953	21 433

18.2 Analyse par taux

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Taux variable	27 694	20 521
Sans taux	1 259	912
TOTAL	28 953	21 433

18.3 Analyse par devise

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
GBP	1 280	6 497
EUR	27 880	14 904
USD	2 054	4
CHF	-2 261	28
TOTAL	28 953	21 433

18.4 Les covenants

Damartex dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées à échéance fin 2015 ou début 2016) totalisant 80 millions d'euros auprès de 5 établissements bancaires. Au 30 juin 2012, ces lignes sont utilisées à hauteur de 14 millions d'euros.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Damartex de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé).

Les covenants financiers sont respectés au 30 juin 2012.

Documents financiers consolidés

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	58 756	58 756		58 756	
Trésorerie	13 821	13 821		13 821	
Dépôts et cautions	1 436	1 436		1 436	
Instruments dérivés actifs	555	555			555
Instruments financiers actifs	74 568	74 568	0	74 013	555
Concours bancaires	-13 782	-13 782		-13 782	
Crédit bail	-6 739	-5 371		-5 371	
Dettes financières diverses	-912	-912	-735	-177	
Instruments dérivés passifs	-2 203	-2 203			-2 203
Fournisseurs	-74 305	-74 305		-74 305	
Instruments financiers passifs	-97 941	-96 573	-735	-93 635	-2 203
TOTAL	-23 373	-22 005	-735	-19 622	-1 648

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	58 333	58 333		58 333	
Trésorerie	14 996	14 996		14 996	
Dépôts et cautions	1 592	1 592		1 592	
Actifs financiers	86	86		86	
Instruments dérivés actifs	2 320	2 320			2 320
Instruments financiers actifs	77 327	77 327	0	75 007	2 320
Concours bancaires	-21 590	-21 590		-21 590	
Crédit bail	-6 104	-5 266		-5 266	
Dettes financières diverses	-1 259	-1 259	-1 030	-229	
Instruments dérivés passifs	-792	-792			-792
Fournisseurs	-56 211	-56 211		-56 211	
Instruments financiers passifs	-85 956	-85 118	-1 030	-83 296	-792
TOTAL	-8 629	-7 791	-1 030	-8 289	1 528

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Documents financiers consolidés

20. EXCEDENT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Actifs financiers à moins d'un an		86	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16	14 996	13 821
Passifs financiers	18	-28 953	-21 433
TOTAL		-13 871	-7 612

21. AVANTAGES AU PERSONNEL

21.1 Actifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012			30 JUIN 2011
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ACTIFS NETS	ACTIFS NETS
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	0	0	0	484
TOTAL	0	0	0	484

21.2 Passifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012			30 JUIN 2011
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	PASSIFS NETS	PASSIFS NETS
Indemnité départ à la retraite France	-7 227	3 490	-3 737	-2 574
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	-22 261	21 923	-338	0
Provision préretraite Belgique	-413		-413	-326
Participation légale France	-1 200		-1 200	-1 081
TOTAL	-31 101	25 413	-5 688	-3 981

21.3 Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Coûts des services rendus	-511	-345
Coûts financiers	-1 298	-1 127
Rendement attendu du fonds	1 133	1 110
Charge nette de l'exercice	-676	-362
Dont comptabilisé		
	en charges opérationnelles	-511
	en charges financières	-165

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel, le coût financier et le rendement attendu du fonds sont comptabilisés en résultat financier.

Documents financiers consolidés

21.4 Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2010	-4 792	3 773	-1 019
Variation de périmètre	-2 208	483	-1 725
Charges nettes de l'exercice	-432	174	-258
- <i>Coûts des services rendus</i>	-234		-234
- <i>Coûts financiers</i>	-198		-198
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		174	174
Cotisations versées			0
Prestations servies	806	-774	32
Ecarts actuariels générés	449	-53	396
Au 30 juin 2011	-6 177	3 603	-2 574
Charges nettes de l'exercice	-633	119	-514
- <i>Coûts des services rendus</i>	-349		-349
- <i>Coûts financiers</i>	-284		-284
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		119	119
Cotisations versées			0
Prestations servies	237	-274	-37
Ecarts actuariels générés	-654	42	-612
Au 30 juin 2012	-7 227	3 490	-3 737

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2010	-18 169	16 783	-1 386
Charges nettes de l'exercice	-1 040	936	-104
- <i>Coûts des services rendus</i>	-111		-111
- <i>Coûts financiers</i>	-929		-929
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		936	936
Cotisations versées		1 436	1 436
Prestations servies	389	-389	0
Ecarts actuariels générés	-326	825	499
Ecarts de conversion	1 762	-1 724	38
Au 30 juin 2011	-17 384	17 868	484
Charges nettes de l'exercice	-1 176	1 014	-162
- <i>Coûts des services rendus</i>	-162		-162
- <i>Coûts financiers</i>	-1 014		-1 014
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		1 014	1 014
Cotisations versées		627	627
Prestations servies	523	-523	0
Ecarts actuariels générés	-2 032	727	-1 305
Ecarts de conversion	-2 192	2 209	18
Au 30 juin 2012	-22 261	21 923	-338

Documents financiers consolidés

21.5 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	France		Grande-Bretagne	
	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Taux d'actualisation	3,3%	4,6%	4,2%	5,5%
Taux de rendement attendu des actifs	3,3%	4,6%	3,8%	5,3%
Taux de croissance attendu des salaires	2,0%	2,0%	3,0%	3,8%

Taux de rendement attendu des actifs

En France, le taux de rendement attendu des actifs est basé sur les mêmes critères que le taux d'actualisation. Ce taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement des obligations notées AA à la date de clôture.

En Grande-Bretagne, celui-ci est basé sur un taux moyen calculé en fonction du type d'actifs composant l'actif de couverture.

Taux de turnover

En France, le taux est calculé par société, selon la catégorie socio-professionnelle. Il est décroissant selon l'âge du salarié. Le taux moyen n'excède pas 10%.

En Grande-Bretagne, s'agissant d'un régime à prestations définies, les droits sont définitivement acquis au cours de la période de présence des salariés, le taux de turnover n'est donc pas utilisé.

21.6 Test de sensibilité

21.6.1 Engagements

Au 30 juin 2012 la variation d'un point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	France		Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact coûts des services rendus	28	-34	12	-12
Impact capitaux propres de la dette	-529	458	-4 377	3 312

21.6.2 Actifs de couverture

En France, l'actif de couverture est principalement constitué de produits à taux fixes. Le montant de l'actif est relativement stable depuis plusieurs exercices, il n'y a plus de versement complémentaire dans le fonds.

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations (environ 75% au 30 juin 2012 contre environ 69% au 30 juin 2011).

<i>En milliers d'euros</i>	France		Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact rendement attendu du fonds	-34	34	-201	213

21.7 Cotisations à verser au régime en 2012-2013

La meilleure estimation des cotisations à verser au régime pour la période annuelle suivant celle couverte par les présents états financiers annuels (soit à la clôture au 30 juin 2013) s'élève à :

- Sociétés françaises : aucun versement
- Sociétés anglaises : 630 K€.

Documents financiers consolidés

22. PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS POUR GARANTIE CLIENTS ET RETOURS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2011	727	764	842	1 965	4 298
Dotation	175			-51	124
Utilisation (*)		66	-942		-876
Variations de change		91	100	12	203
Autres	275			-275	0
Au 30 juin 2012	1 177	921	0	1 651	3 749

(*) Les reprises sont majoritairement utilisées, c'est la raison pour laquelle tout est présenté sur la ligne « Utilisation ».

23. AUTRES DETTES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Avances et acomptes reçus	24 059	23 411
Dettes sociales	24 496	25 854
Dettes fiscales	5 734	4 530
Produits constatés d'avance	3 424	4 594
Autres dettes	2 650	3 313
TOTAL	60 363	61 702

24. INSTRUMENTS DERIVES

24.1 Synthèse

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Instruments dérivés actifs	2 320	555
Instruments dérivés passifs	-792	-2 203
TOTAL	1 528	-1 648

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

24.2 Analyse des instruments dérivés

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
CHF	-43	-353
USD	1 980	-1 544
GBP	-409	249
TOTAL	1 528	-1 648

Documents financiers consolidés

25. GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme.

Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe.

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

25.1 Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient.

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Au 30 juin 2010	2 441
Variations de périmètre	-425
Variations capitaux propres	-3 356
Impact résultat financier	-308
Au 30 juin 2011	-1 648
Variations capitaux propres	2 381
Impact résultat financier	795
Au 30 juin 2012	1 528

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toute autre variable étant constante par ailleurs.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	
	- 10%	+ 10%
Impact résultat	-1 375	30
Impact capitaux propres	-7 904	8 417

Documents financiers consolidés

25.2 Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont principalement composés au 30 juin 2012 de concours bancaires et d'un crédit bail.

A ce jour, les concours bancaires, rémunérés à taux variables, ne font l'objet d'aucune couverture.

La dette financière en crédit bail est à taux variable. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêts, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts moyen terme à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

<i>En milliers d'euros</i>	VARIATIONS EN POINT DE BASE	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Euro	+/- 10	+/- 6	+/- 7
Euro	+/- 15	+/- 10	+/- 11

25.3 Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur un crédit-bail, des concours bancaires, des ouvertures de crédits moyen terme occasionnellement utilisés compte tenu du niveau de la trésorerie nette du Groupe. Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		323	322	2 923	3 181	6 749
Fournisseurs	59 560	14 647	98			74 305
Autres dettes	61 702					61 702
Concours bancaires	13 782					13 782
Au 30 juin 2011	135 044	14 970	420	2 923	3 181	156 538

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		331	340	3 977	1 456	6 104
Fournisseurs	55 489		349	373		56 211
Autres dettes	60 363					60 363
Concours bancaires	21 590					21 590
Au 30 juin 2012	137 442	331	689	4 350	1 456	144 268

25.4 Risque action

Au 30 juin 2012, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

25.5 Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possibles afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis de l'actionnaire et à respecter les seuils fixés légalement.

Ces objectifs, identiques depuis plusieurs exercices, ont été respectés.

Le Groupe dispose d'un contrat de liquidité. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements. Les engagements portent sur un minimum de 150 K€ de trésorerie et sur 3 000 actions.

25.6 Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

25.7 Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex, lors des exercices précédents, a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations. La répartition est restée stable sur cet exercice.

Documents financiers consolidés

26. STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées à leur valeur de marché lors de leur attribution, puis une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés pour les plans attribués à compter de la date de la création du plan. La charge IFRS 2 annuelle est calculée par un expert extérieur sur les plans concernés. Au 30 juin 2012, la charge IFRS 2 annuelle représente 66 K€ (en produit sur cet exercice). Elle est comptabilisée en charges de personnel.

26.1 Plans de stock-options

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVEE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	OPTIONS ANNULEES	OPTIONS EXERCEES	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2012
29 janvier 2010	4	18 000	14,85	29.01.2014	30.06.2015	-4 000	0	14 000
2 décembre 2010	4	18 000	21,06	02.12.2014	30.06.2016	0	0	18 000
21 février 2012	5	22 000	19,21	22.02.2016	30.06.2017	0	0	22 000
TOTAL		58 000				-4 000	0	54 000

Mouvements intervenus au cours des trois derniers exercices :

	2011/2012		2010/2011		2009/2010	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE
Options non exercées au 1er juillet	32 000	18,34	18 000	14,85	29 000	23,00
Options attribuées	22 000	19,21	18 000	21,06	18 000	14,85
Options annulées	0	0,00	-4 000	14,85	-29 000	23,00
Options exercées	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Options non exercées à fin de période	54 000	18,70	32 000	18,34	18 000	14,85
Options exerçables à fin de période	0	0,00	0	0,00	0	0,00

26.2 Plans d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ANNULEES	ACTIONS EXERCEES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2012
29 janvier 2010	28	41 600	14,86	30.01.2012	30.01.2014	-9 300	-32 300	0
29 janvier 2010	2	4 000	14,86	30.01.2012	30.01.2014	-1 000	-3 000	0
2 décembre 2010	39	54 400	19,46	02.12.2012	02.12.2014	-4 500	0	49 900
2 décembre 2010	2	4 500	19,46	02.12.2012	02.12.2014	0	0	4 500
21 février 2012	1	750	19,22	21.02.2014	21.02.2016	0	0	750
Total		105 250				-14 800	-35 300	55 150

Documents financiers consolidés

27. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Cautions bancaires	1 750	1 180
Fournisseurs	0	1 775
Contrats de location (*)	22 274	26 353
TOTAL	24 024	29 308

(*) Le montant mentionné sur la ligne « Contrats de location » correspond au montant des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de contrats de location, sur la période non résiliable par le preneur. Il s'agit principalement de loyers non résiliables de magasins.

28. EFFECTIFS

	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Effectif moyen	3 230	3 519

29. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées au 30 juin 2012 :

RAISON SOCIALE	SIEGE	% DE CONTRÔLE 30 JUIN 2012	% D'INTERET 30 JUIN 2012	% D'INTERET 30 JUIN 2011
Damartex	59100 Roubaix (France)	(mère)		
Damart Serviposte	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
D.S.B.	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Vernier Laurent SAS	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
La Maison du Jersey	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Damartex UK Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
André De Brett	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
SHC	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Damart Financial Services	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Rucklidge Debt Collection Co. Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Holt Hosiery	Bolton (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
JHH	Dublin (Irlande)	100,00	100,00	100,00
Cofisel	Bale (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart Swiss AG	Lenzburg (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart TSD	Dottignies (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Damart Deutschland GmbH	Darmstadt (Allemagne)	N/A	N/A	100,00
DCT	La Marsa (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
DMT	Zaghouan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Afitex	59100 Roubaix (France)	98,42	98,42	98,42
Afibel	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	98,42	98,42
Auber Tissus	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	98,42	98,42
Developpex	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	N/A

Documents financiers consolidés

30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

31. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

31.1 Relation entre Damartex et la société mère

La société mère de Damartex est la société JPJ-D.

Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D en dehors du dividende versé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011 (3 895 K€ pour l'ensemble des actionnaires).

31.2 Relations entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale
- cash pooling
- activité de financement
- prestations de services

31.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 1 383 K€.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Montant des rémunérations allouées	1 354	1 077
Avantages postérieurs à l'emploi	5	4
Paiement en actions	24	84
Dotation aux provisions pour indemnités de départ	0	0
TOTAL	1 383	1 165

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite.

Le paiement en actions représente la charge IFRS 2 des plans de stock-options et d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

Documents financiers consolidés

31.4 Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

* Stock options

DATE DU PLAN	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVEE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2012	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2011
29 janvier 2010	14,85	29.01.2014	30.06.2015	14 000	14 000
2 décembre 2010	21,06	02.12.2014	30.06.2016	18 000	18 000
21 février 2012	19,21	22.02.2016	30.06.2017	22 000	
TOTAL				54 000	32 000

* Actions gratuites

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2012	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2011
29 janvier 2010	14,86	30.01.2012	30.01.2014	0	35 300
2 décembre 2010	19,46	02.12.2012	02.12.2014	49 900	52 900
2 décembre 2010	19,46	02.12.2012	02.12.2014	4 500	
Total				54 400	88 200

Résultats financiers de
Damartex
au cours des 5 derniers
exercices



Résultats financiers de Damartex

Au cours des 5 derniers exercices

(en euros)

DATE D'ARRETE	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009	30 JUIN 2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	103 096 000	103 096 000	107 991 758	107 991 758	107 991 758
Nombre d'actions ordinaires	7 364 000	7 364 000	7 713 697	7 713 697	7 713 697
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	715 596	645 996	519 993	504 866	619 962
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	8 695 911	9 232 388	4 222 687	9 939 295	-1 410 629
Impôts sur les bénéfices	-1 670 594	-71 537	-1 861 973	-676 645	-2 017 056
Dot. Amortissements et provisions	-2 347 446	4 481 473	-2 258 836	-12 723 294	14 818 181
Résultat net	12 713 950	4 822 452	8 343 496	23 339 234	-14 211 754
Résultat distribué	3 893 541	4 519 286	4 242 533	4 242 533	4 242 533
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,41	1,26	0,79	1,38	0,08
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,73	0,65	1,08	3,03	-1,84
Dividende attribué	0,55	0,60	0,55	0,55	0,55
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2	6	6	3	3
Masse salariale	474 870	502 993	569 603	706 162	355 887
Sommes versées en avantages (sécurité sociale, œuvres sociales...)	591 369	191 448	159 676	167 672	137 511

Comptes sociaux



Comptes sociaux

BILAN SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Capitaux propres	151 749	150 819
Résultat bilan	12 714	4 823
SITUATION NETTE	164 463	155 642
Provisions risques et charges	1 285	2 891
Dettes LMT	540	602
CAPITAUX PERMANENTS	166 288	159 135
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	169 589	173 827
FONDS DE ROULEMENT	-3 301	-14 691
Stocks nets	0	0
Clients	81	227
Autres créances	37 055	16 514
Fournisseurs	1 935	262
Autres dettes	19 870	20 827
BFDR	15 332	-4 347
Trésorerie actif	932	2 927
Trésorerie passif	19 565	13 270
TRESORERIE	-18 633	-10 343

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Chiffre d'affaires net	716	646
Charges d'exploitation	-1 426	-1 386
• Personnel	-1 066	-694
• Impôts et taxes	-28	-18
• Autres achats et charges externes	-731	-303
• Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	399	-370
Résultat d'exploitation	-710	-740
Résultat financier	11 868	5 488
Résultat courant avant IS	11 158	4 748
Résultat exceptionnel	-115	3
Résultat avant IS	11 043	4 751
Impôts sur sociétés	1 671	72
RESULTAT NET	12 714	4 823

Comptes sociaux

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE DAMARTEX (*)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice de la société Damartex a une durée de douze mois couvrant la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012. Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 30 juin 2012 ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général mis à jour par le CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement correspondent aux frais de constitution et sont amortis sur une durée de 5 ans.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. L'opportunité de constitution d'une dépréciation ainsi que le montant de celle-ci sont déterminés en fonction de la valeur d'utilité des titres et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (quote-part de capitaux propres retraités, perspectives de rentabilité...).

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Seules les moins-values potentielles font l'objet de dépréciations calculées par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values. Les actions propres acquises dans le cadre de plans de d'options d'achat d'actions et

d'attribution d'actions gratuites sont classées en valeurs mobilières de placement.

INFORMATION SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par l'assemblée du 9 novembre 2011, le Directoire a acheté 12 849 actions au cours moyen de 18,38 € et vendu 7 469 actions au cours moyen de 18,95 €.

35 300 actions à 11 € ont été attribuées dans le cadre de levée d'option de stock options.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 9 653 €.

Les 12 849 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité et ce, afin d'animer le marché pour un montant de 236 204 €.

ECARTS DE CONVERSION

Les dettes et créances en devises existant au bilan à la clôture de l'exercice sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place.

Les actifs et passifs de la société sont convertis sur la base du cours de clôture. Le compte de résultat est converti au taux moyen de l'exercice. L'écart entre le cours moyen et le cours de clôture est enregistré en écart de conversion.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans l'entreprise s'élève à 494 028 €.

FAITS MARQUANTS

Transfert de cotation sur Alternext

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 20 juin 2011, la radiation des titres de NYSE Euronext a eu lieu le 24 août 2011, et l'admission des titres sur NYSE Alternext a été effectuée le 25 août 2011.

La société entend poursuivre une communication dans les délais réglementaires et a choisi de maintenir l'application des normes IFRS.

(*) Les comptes complets de Damartex sont disponibles sur simple demande auprès de Bruno Defache, 25, avenue de la Fosse aux Chênes - 59100 ROUBAIX

Comptes sociaux

INTEGRATION FISCALE

Le régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1er juillet 2003 pour une période de 5 ans a été renouvelé à compter du 1er juillet 2008 pour une nouvelle période de 5 ans.

Selon cette convention, la différence d'impôt liée à l'intégration fiscale, calculée par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe. Au 30 juin 2012, par application de la convention, le produit d'impôt s'élève à 1 671 milliers d'euros.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciables d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

A ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

NOTE 1 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2012
Engagements reçus	0
Engagements donnés	1 223

NOTE 2 – VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	OUVERTURE APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2011/12	VARIATION EXERCICE 2011/12	SOLDE AU 30 JUIN 2012 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2011/12	SOLDE AU 30 JUIN 2012 APRES AFFECTATION DES RESULTATS
Capital	103 096		103 096		103 096
Primes d'émission, d'apport	22 555		22 555		22 555
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	3 773		3 773	636	4 409
Réserves réglementées					
Autres réserves	22 169		22 169	4 000	26 169
Report à nouveau	157		157	4 764	4 921
Résultat		12 714	12 714	-12 714	
Provisions réglementées					
Dividendes				3 314	
TOTAL	151 750	12 714	164 464	0	161 150
Variation					
Capitaux propres après affectation	151 750	12 714	164 464	-3 314	161 150

Documents Juridiques
Rapports des commissaires aux comptes
Rapport du Conseil de Surveillance
Projet de résolutions



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Damartex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Comme décrit dans le paragraphe 2.11 de la note « 2- Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre groupe teste chaque année la valeur de ses écarts d'acquisition et de ses immobilisations incorporelles non amortissables, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

VALEUR DE REALISATION DES STOCKS

Comme décrit dans le paragraphe 2.13 de la note « 2- Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre groupe constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues par votre groupe en termes de valeur de réalisation notamment en fonction des ventes observées au cours des exercices antérieurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lille, le 19 octobre 2012

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A. ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Cretté Carole Dessaint -Papoz
Laure Coutelle

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de société Damartex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans le paragraphe de l'annexe relatif aux principes et méthodes comptables, votre société peut être amenée à constituer des dépréciations relatives aux titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lille, le 19 octobre 2012

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A. ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Cretté Carole Dessaint -Papoz
Laure Coutelle

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Damartex, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Il existe une convention d'intégration fiscale entre Damartex, société tête de groupe, et ses filiales, Damart Serviposte, La Maison du Jersey, Vernier Leurent, DSB, Afitex et Afibel.

Le produit d'économie d'impôt lié à l'intégration fiscale est de 1 670 594 € pour l'exercice clos le 30 juin 2012.

Paris et Lille, le 19 octobre 2012

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A. ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Cretté Carole Dessaint -Papoz
Laure Coutelle

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre derniers mois précédents, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée

Paris et Lille, le 19 octobre 2012

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A. ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Cretté Carole Dessaint -Papoz
Laure Coutelle

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée générale mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2012.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2012, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Le chiffre d'affaires du Groupe est passé de 697,9 à 660,8 M€ sur l'année écoulée (-5,3% en termes réels, -5,2% à données comparables). Son recul s'explique à la fois par la crise économique et par les mauvaises conditions climatiques. Ces phénomènes ont été très préjudiciables au secteur du textile et perceptibles dans les principaux pays d'implantation du Groupe.

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant a atteint 15,2 M€, en baisse de 42,2 %. Ce recul significatif est dû principalement au manque de chiffre d'affaires, et aux pertes sur les stocks qui ont surtout impacté le premier semestre. Le second semestre s'est amélioré grâce aux actions énergiques engagées à tous les niveaux, dès les premiers signes de ralentissement.

L'objectif a été de contenir les charges commerciales et de préserver les marges. Une attention particulière a été portée au contrôle des coûts et à l'efficacité des processus.

Le résultat net ressort à 12 M€, en baisse de 41,5 %. Il tient compte de soldes d'éléments non courants et d'éléments financiers faiblement négatifs, et d'une charge fiscale en forte diminution du fait de l'évolution des résultats et de l'activation des crédits d'impôts existants (utilisation des reports déficitaires de la filiale allemande, ...).

Le résultat net par action s'inscrit à 1,67 € en baisse de 66,4 %.

L'endettement financier net à fin juin 2012 s'élevait à 13,9 M€, équivalent à 8,8 % des capitaux propres. Il atteignait 37,2 M€ à fin décembre 2011. Cette amélioration est due à la saisonnalité de l'activité et au travail de fond engagé sur la gestion des stocks.

En raison de l'environnement défavorable lié à la crise, le Directoire propose la distribution d'un dividende de 0,45 € par action en retrait de 22,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il vous sera notamment demandé d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres et de vous prononcer sur diverses modifications statutaires.

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 13 novembre 2012

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2011-2012 – QUITUS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2012, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un résultat net de 12.713.950,11 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2011-2012)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvent les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat net de 11.946.000 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

TROISIEME RESOLUTION

(AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011-2012 ET FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 30 juin 2012 s'élevant à 12.713.950,11 € augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 156.659,25 € soit la somme totale de 12.870.609,36 € comme suit :

- 5 % à la réserve légale	635.697,51 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,45 € par action, soit 0,45 € X 7 364 000 actions	3.313.800,00 €
- affectation au compte « réserve facultative »	4.000.000,00 €
- affectation au compte « report à nouveau »	<u>4.921.111,85 €</u>
	12.870.609,36 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende ressort à 0,45 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera détaché de l'action sur NYSE Alternext Paris le 10 décembre 2012 et mis en paiement le 13 décembre 2012.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes et revenus au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	30 juin 2009	30 juin 2010	30 juin 2011
Nombre d'actions rémunérées *	7.521.869	7.532.143	7.079.165
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	4.137.027,95 €	4.519.285,80 €	3.893.540,75 €
Dividende par action	0,55 €	0,60 €	0,55 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

QUATRIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L.225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

CINQUIEME RESOLUTION

(FIXATION DES JETONS DE PRESENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR L'EXERCICE 2012-2013)

L'Assemblée générale fixe à 80.000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 13 novembre 2012

SIXIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 9 novembre 2011 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action DAMARTEX par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 35 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 25.774.000 euros.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETEES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

- donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 12 novembre 2014, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 13 novembre 2012

HUITIEME RESOLUTION

(MODIFICATION DE L'ARTICLE 13 DES STATUTS INTITULE « INDIVISIBILITE DES ACTIONS – NUE-PROPRIETE - USUFRUIT »)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide, concernant la répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire en cas de démembrement de propriété, de modifier l'article 13 des statuts en remplaçant les troisième et quatrième alinéas dudit article par l'alinéa suivant, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-proprétaire pour toutes les décisions sauf celles concernant l'affectation du résultat où il demeure réservé à l'usufruitier. Les usufruitiers représentent valablement les nus-proprétaires à l'égard de la société, sauf convention contraire notifiée à la société. »

NEUVIEME RESOLUTION

(MISE EN HARMONIE DE L'ARTICLE 23 DES STATUTS INTITULE « ASSEMBLEES GENERALES » AVEC LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide, concernant les modalités selon lesquelles les Assemblées Spéciales doivent délibérer, de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-99 du Code de Commerce et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 23 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. »

DIXIEME RESOLUTION

(MISE EN HARMONIE DE L'ARTICLE 29 DES STATUTS INTITULE « ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE » AVEC LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, concernant la compétence de l'Assemblée générale ordinaire, décide de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-98 du Code de Commerce et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 29 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions excédant les pouvoirs du directoire et du conseil de surveillance et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. »

ONZIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.

WWW.DAMARTEX.COM

